

Evacuation Preparedness Checklist

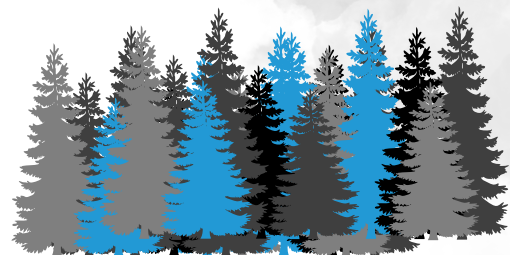
If your community is at risk of evacuation it is important for residents to be prepared. Follow the advice of your community government. If an Evacuation Order is put in place, please evacuate as directed.

- Have a [household evacuation plan](#).
- Have a [household evacuation kit](#) that includes: clothing; personal care items (like toothbrushes); important documents; and, medications for each household member.
- Have your vehicle fueled up and ready to go. If possible, help out friends, family and/or other community members who might need transportation or other assistance.
- If you don't have transportation, or need any other kind of assistance, let your community government know ahead of time.
- Register with your community government prior to evacuating to make sure you and your family are accounted for. If you don't have time to register before you evacuate, check-in with your community government once you are in a safe location.
- Know beforehand where you can stay. Some options may include:
 - With friends or family (your own cost, not reimbursed)
 - Campground (free)
 - Commercial Accommodations (your own cost, not reimbursed)
 - Evacuation Centre (free)
- Follow directions of emergency officials.
- Keep checking [local wildfire conditions](#).

Evacuation centres are typically set up in group lodging settings (eg. gymnasiums or recreation centres) to provide basic food services, cots and blankets. Please consider bringing your own blankets and pillows if possible.

If you choose to stay outside the evacuation centres, you are responsible for your own accommodation costs. These costs are not reimbursable.

Residents who choose not to evacuate when an Evacuation Order is put in place do so at their own risk. Responders may not be able to come to your rescue if it is unsafe to do so.



Préparation à l'évacuation — Liste de contrôle

Si votre collectivité risque d'être évacuée, il est important que les résidents soient préparés. Suivez les conseils de l'administration communautaire de votre collectivité. Si un ordre d'évacuation est donné, veuillez évacuer le secteur selon les directives.

- Disposez d'un [plan d'évacuation pour votre domicile](#).
- Disposez d'une [trousse d'évacuation pour votre domicile](#) comprenant : des vêtements, des articles de soins personnels (comme des brosses à dents), des documents importants et des médicaments pour chaque membre du foyer.
- Faites le plein d'essence et soyez prêt à partir. Si possible, aidez vos amis, votre famille ou d'autres membres de la collectivité qui pourraient avoir besoin de transport ou d'une autre forme d'aide.
- Pour obtenir de l'aide générale ou de l'aide au transport, prévenez l'administration communautaire de votre collectivité.
- Inscrivez-vous auprès de l'administration communautaire de votre collectivité avant d'évacuer le secteur pour vous assurer que vous et votre famille êtes pris en compte. Si vous n'avez pas le temps, contactez l'administration communautaire de votre collectivité dès que vous arrivez à un endroit sûr.
- Déterminez où vous resterez avant de partir. Voici quelques possibilités :
 - Chez vos amis ou votre famille (à vos frais, non remboursé)
 - Terrain de camping (gratuit)
 - Hébergement commercial (à vos frais, non remboursé)
 - Centre d'évacuation (gratuit)
- Suivez les directives des responsables de la gestion des urgences.
- Consultez régulièrement les [mises à jour locales sur les feux de forêt](#).

Les centres d'évacuation sont généralement installés dans des lieux d'hébergement collectif (par exemple, des gymnases ou des centres de loisirs) et fournissent des services alimentaires de base, des lits de camp et des couvertures.

Veillez envisager d'apporter vos propres couvertures et oreillers, dans la mesure du possible. Si vous décidez de ne pas séjourner dans un centre d'évacuation, vous devrez assumer vous-même les frais d'hébergement. Ces frais ne sont pas remboursables.

Les résidents qui décident de ne pas évacuer le secteur lorsqu'un ordre d'évacuation est donné le font à leurs propres risques. Les intervenants ne seront pas forcément en mesure de venir à leur secours si cela s'avère dangereux.

